



Frais de remise a neuf d'un logement dont l'état des lieux n'a pa

Par **franco**, le **09/03/2010** à **10:59**

Bonjour,

Je me suis portée garante d'une location pour un ami de mon fils, le propriétaire n'a pas établi d'état des lieux ni au départ de la précédente locataire (soeur du nouveau locataire) ni au nouveau à l'entrée dans le logement, il a conservé le dépôt de garanti de la précédente locataire qui devait servir de dépôt de garanti pour le nouveau locataire. Il ne m'a jamais demandé de justifier de mes revenus (inférieurs à 3fois le montant du loyer; le loyer est de 650€, mes revenus sont de 1250€ les revenus du locataire sont de 600€). Ne pouvant assumer le montant du loyer(dont il est à jour de paiement, malgré tout), le locataire a du mettre un terme à la location, le propriétaire a accepté qu'il quitte l'appartement sans exiger de préavis.

Le propriétaire a visité le logement après le départ du locataire et m'a donné la copie d'un devis de travaux de remise à neuf s'élevant à 5000€ pour 70m2.

Il me demande de régler la facture, or je n'en ai pas les moyens et il me semble que le montant du devis est abusivement élevé.

J'envisage de ne lui régler que le montant du dépôt de garanti soit, 650€.

Que convient-il de faire ?